

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

n°04/2020

L'an **deux mil vingt**, le 07 juillet à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chérüy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**, Christiane **ANDREU**, Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Procuration : M. Jean-Paul **BROUTIER** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à Josiane **PAVIET-GERMANOZ**).

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

**Objet : BUDGET DE LA RESIDENCE DU PARC – VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2020.**

Exposé du Président.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de 912 647,97 € en dépenses et en recettes, cette section reprend les écritures suivantes :

A – Dépenses

- Chapitre 011 - Charges à caractère général680 447,97 €.
- Chapitre 012 - Charges de personnel.....181 900,00 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante300,00 €.
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues50 000,00 €.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 2019.....352 147,97 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges2 000,00 €.
- Chapitre 70 - Produits des services82 400,00 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations25 000,00 €.
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante451 100,00 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 28 128,24 €.

Les dépenses concernent le remboursement des cautions versées au titre des appartements loués par les Résidents.

Les recettes sont abondées par la reprise de l'excédent de clôture 2019 pour 23 128,24 € et par l'encaissement des cautions versées par les nouveaux Résidents à hauteur de 5 000,00 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Adopte le Budget Primitif 2020 de la Résidence du Parc.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 08 juillet 2020
Le Président,

